



Complément méthodologique
pour la composition de
l'épreuve orale de Français-Philosophie

Ce rapport est la propriété du GIP CCMP. Il est publié sur le site selon les termes de la licence :

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de Modification 3.0 France.](#)



Introduction

Ce bref document présente un complément méthodologique pour la préparation à l'épreuve orale de français du CCMP.

Il contient des informations complémentaires du chapitre « Français » du rapport des oraux, disponible sur le site web du CCMP :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Vous trouverez des exemples détaillés dans les annexes dudit rapport. On vous invite à les découvrir.

Bonne lecture !

Rappel des modalités de l'épreuve, et critères d'évaluation

L'épreuve porte sur un texte d'idées comportant environ 700 mots, et postérieur à 1950, en dehors des thèmes liés aux programmes des concours écrits de l'année en cours et de l'année précédente. Il peut s'agir d'un texte traduit d'une langue étrangère. Seul le nom de l'auteur apparaît, sans mention de date : il convient de se focaliser sur le texte et sur ses enjeux. Ce texte est donné au candidat lors de son installation au fond de la salle, où on lui fournit des feuilles de brouillon et un dictionnaire français (Petit Larousse illustré). Un autre candidat passe alors son oral, donc nous suggérons d'apporter des bouchons d'oreille. Le candidat peut se munir d'une montre non connectée. Il ne dispose pas de son téléphone portable. Il est autorisé à écrire sur le texte fourni comme il l'entend.

Le candidat ainsi installé a alors trente minutes pour préparer deux exercices : une analyse du texte (il s'agit d'en dégager la stratégie argumentative, en reformulant les idées essentielles), puis un développement argumenté illustré d'exemples culturels, sous forme d'une dissertation portant sur une idée émise dans le texte. Lorsque les trente minutes de préparation sont écoulées, le candidat vient s'asseoir devant l'examineur et propose un exposé en trois temps :

1. Il fait l'analyse du texte en cinq à sept minutes. L'analyse commence par un court préambule qui dégage le thème du texte, ainsi que sa structure globale. Puis, le candidat est amené à suivre le texte du début à la fin, pour mettre en évidence la stratégie argumentative adoptée, la logique du classement des idées. Il reformule ces dernières en envisageant les procédés stylistiques servant à les mettre en valeur. Le montage de citations est à proscrire dans cet exercice : il s'agit de dégager la cohérence et la logique interne du raisonnement présenté, en évitant de calquer le texte (lexicalement ou syntaxiquement), ce qui ne permettrait pas de prouver qu'il a été vraiment compris dans sa subtilité.
2. Il propose ensuite, après une rapide transition, son développement argumenté illustré d'exemples culturels, en dix à douze minutes : il s'agit de s'appuyer sur une des phrases du texte ou une de ses idées essentielles, pour la mettre en question. Une problématique est alors exposée, servant d'appui à une dissertation répondant à un plan de préférence dialectique (afin de proposer un débat). Il est impératif que le candidat montre ici sa culture : littéraire, philosophique, historique, artistique, cinématographique... une culture adaptée au sujet et maîtrisée de première main, non une simple récitation d'analyses apprises par cœur et mal comprises. Un développement sur l'actualité immédiate ou sur des sujets connus de tous condamnera le candidat à développer des banalités. Nous suggérons de ne pas choisir des sujets commençant par

« dans quelle mesure notre société d'aujourd'hui... ? » car cela empêche toute démonstration (pourtant attendue) de culture dépassant le cadre contemporain.

3. Un entretien vient clore la planche, entretien mené par l'examineur qui pose des questions portant sur le texte (éléments de culture, vocabulaire, compréhension de détail, stratégie argumentative) et sur le commentaire du candidat afin de lui faire préciser ses idées. L'entretien doit permettre aux candidats de rattraper quelques erreurs, d'affiner une analyse, et de témoigner de connaissances précises et pertinentes. Les meilleurs candidats font de cet entretien un vrai moment d'échange et de dialogue. L'examineur apprécie également l'implication du candidat, sa volonté de se dépasser, sa capacité à se corriger sans s'enfermer dans ses erreurs initiales.

Chacune des trois parties de l'épreuve est notée sur six points. Au total obtenu s'ajoutent deux points attribués aux qualités orales du candidat (expression soignée, implication, posture...).

L'épreuve de français permet ainsi d'évaluer non seulement la culture générale du candidat, mais aussi ses capacités d'analyse et de compréhension de la pensée d'autrui, la pertinence de son raisonnement, son esprit de synthèse et de réflexion, et dans une certaine mesure son bon « caractère » (ouverture d'esprit, attention portée aux questions posées, bonne volonté, capacité à se corriger).

Le temps total passé devant l'examineur est par conséquent de vingt-cinq minutes environ, ce qui laisse le temps aux candidats de développer une analyse complète et une dissertation en 19 minutes maximum, avant l'entretien. On « sent » que certains candidats essaient de faire durer ces deux premières parties de l'interrogation, pensant sans doute que plus ils parlent, mieux c'est. Cette idée préconçue doit être corrigée : dépasser les dix-neuf minutes de parole, c'est s'exposer à avoir un temps d'entretien réduit, ce qui est préjudiciable dans la mesure où l'entretien permet de se corriger, de préciser ses idées, et de montrer une aptitude au dialogue. En outre, l'entretien peut rapporter six points à un candidat désireux de progresser, ce qui n'est pas négligeable. Les examinateurs suggéreront fermement au candidat qui n'aurait pas vu le temps passer de conclure son exposé après ces dix-neuf minutes.

Nous attendons donc les qualités suivantes :

- une expression correcte et claire. Il s'agit d'adopter une élocution intelligible (articuler, poser sa voix, adopter le bon débit, prendre en compte l'interlocuteur en s'adressant à lui et en le regardant).

- une capacité à comprendre, présenter et contextualiser un texte, un point de vue, une position. Il s'agit de pouvoir restituer une pensée qui n'est pas la sienne, de manière synthétique (en reformulant la thèse) et de manière analytique (en dégagant le plan, les arguments, les exemples, les procédés présents dans le texte).
- une aptitude à faire partager l'intérêt ressenti pour le propos, tout en restant nuancé et en ne transformant pas l'oral en tribune idéologique.
- une habileté dans le choix du sujet du développement argumenté. Nous attendons que le candidat pose une question culturelle qui fasse débat dans le texte, et qui soit d'ordre philosophique, littéraire, sociologique, artistique.
- le développement d'une pensée étayée par des exemples culturels précis. Pour penser par soi-même, il faut en effet savoir s'appuyer sur la pensée des autres et non sur la seule subjectivité de sentiments ou d'opinions, ni d'anecdotes personnelles. Les références culturelles nombreuses et variées permettent de ne pas rester prisonnier de l'actualité ou de préjugés, de donner de la profondeur à sa réflexion, de mettre en perspective les positions des uns et des autres. Se contenter de l'actualité ou des nouvelles aperçues sur le fil des réseaux sociaux ne saurait suffire à étayer un développement. Faire de vagues allusions aux faits de société ne suffit pas à nourrir une réflexion, pas plus que les références à des jeux-vidéo. Le jury attend des exemples approfondis et maîtrisés. Le candidat doit faire état d'une culture classique et personnelle, assimilée, méditée et riche.

C'est pourquoi nous conseillons vivement aux candidats de constituer, dès leur première année en CPGE, un dossier dans lequel ils répertorieront leurs références, en repensant :

- aux différentes œuvres littéraires qu'ils ont pu rencontrer au cours de leur scolarité (en particulier aux textes classiques étudiés au lycée, et pourquoi pas, au collège), notamment aux extraits étudiés et aux œuvres lues pour l'épreuve anticipée de Français,
- aux films de qualité qu'ils ont vus,
- aux textes philosophiques analysés en Terminale,
- aux expositions vues,
- aux pièces de théâtre ou spectacles divers auxquels ils ont assisté,

- aux faits historiques analysés en cours d'Histoire depuis le collège...

Il est rappelé aux candidats qu'ils ne sont pas autorisés à fonder leur problématique sur les thèmes de l'année et de l'année précédente, pas plus qu'à se servir des œuvres au programme comme exemples étayant leurs arguments. Ces œuvres ayant été analysées en classe, elles ne constituent pas une véritable culture personnelle du candidat, qui a par ailleurs déjà été évalué sur sa capacité à les traiter lors de l'épreuve écrite.

L'investissement du candidat sérieux dans la préparation de cette épreuve lui garantira une possibilité de mobiliser sa culture rapidement dans le temps très limité qui lui est accordé le jour de l'oral.

